

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 1-2020

du lundi 24 février 2020

Procès-verbal de la séance 1-2020 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 24 février 2020 à 20h00, à Castelmont.

Monsieur le Président du Conseil souhaite la bienvenue à la première séance du Conseil communal de l'année 2020 et passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	61
Excusées :	13
Retard :	-
Absents :	-
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président a deux modifications de l'ordre du jour de la séance à proposer. Au point 2, les procès-verbaux des 29 octobre et 18 novembre 2019 seront présentés sans celui du 9 décembre 2019. Le point 7 est complété par « élections complémentaires ».

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 29 octobre et 18 novembre 2020

Procès-verbal du 29 octobre 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture partielle ou complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 29 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 18 novembre 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 18 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction des procès-verbaux.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président précise que le Bureau a reçu plusieurs correspondances.

Le 12 janvier 2020, Madame Magali Russbach, présidente du groupe Les Verts nous annonce son remplacement par M. Olivier Amblet qui devient le nouveau président du groupe Les Verts.

Le 13 janvier 2020, Monsieur Jean-Michel Piguet informe de son retrait de l'association intercommunale des taxis.

Le 24 janvier 2020, Monsieur Jean-Claude Bi Bandenda annonce sa démission du Conseil communal.

Monsieur le Président remercie les 3 Conseillers pour leur engagement.

Monsieur le Président a reçu une information du service du développement territorial du Canton de Vaud. Le site internet du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) a été entièrement revisité. Il est disponible à la même adresse www.lausanne-morges.ch. Le contenu a été enrichi avec beaucoup d'informations.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe qu'il a représenté le Conseil communal à l'Union des sociétés de Prilly le 11 janvier 2020, en présence de la Municipalité. Le rapport annuel 2019 du SDIS à Renens, le 7 février 2020. La 111^{ème} soirée annuelle de l'Union instrumentale de Prilly le 8 février 2020.

Par contre, Monsieur le Président n'a pas pu participer à la 100^{ème} journée de la Société des jardiniers des maisons bourgeoises le 23 février 2020 et le regrette.

Le 9 février 2020, votation fédérale et élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Les résultats sont les suivants :

Votation fédérale :

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'967

Cartes de vote reçues : 2'561

N° : 01 Objet : Davantage de logements abordables

BULLETINS	Rentrés	2'553
	Blancs	73
	Nuls	1
	Valables	2'479

Suffrages	
Oui	1'695
Non	784
Taux de participation	42.79 %

N° : 02 Objet : Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle

BULLETINS	Rentrés	2'553
	Blancs	77
	Nuls	3
	Valables	2'473

Suffrages	
Oui	2'045
Non	428
Taux de participation	42.79 %

Election complémentaire au Conseil d'Etat :

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'967

Cartes de vote reçues : 2'561

BULLETINS	Rentrés	1'688
	Nuls	7
	Valables (dont blancs)*	1'681
	Blancs	63

Taux de participation	28.29 %
-----------------------	---------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénomination	Total des bulletins
	GdCVd	PPV	PLR	PdR		
non modifiés	484	81	790	229	—	1'584
modifiés	0	0	0	0	—	0
sans dénom de parti	—	—	—	—	34	34
TOTAL	484	81	790	229	34	1'618

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				Sans dénomination
		GdCVd	PPV	PLR	PdR	
Luisier Brodard Christelle	790	0	0	0	0	18
Morand Guillaume Toto	229	0	0	0	0	2
Vandel Jean-Marc	81	0	0	0	0	3
Vernier Juliette	484	0	0	0	0	5
Voix éparses	—	0	0	0	0	6
TOTAL	1'584	0	0	0	0	34

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Total des bulletins
Luisier Brodard Christelle	808
Morand Guillaume Toto	231
Vandel Jean-Marc	84
Vernier Juliette	489
Voix éparses	6
TOTAL	1'618

Monsieur le Président remercie le Bureau électoral, ainsi que les membres de l'administration pour leur travail efficace.

La prochaine séance du Conseil est fixée au 9 mars 2020. Ensuite, 6 avril, 4 mai, 22 et 29 juin 2020.

Sonomix annonce que les retransmissions de la séance de ce soir, auront lieu les :

- vendredi 28 février 2020 à 20h00
- samedi 29 février 2020 à 14h00
- dimanche 1^{er} mars 2020 à 19h00

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une information concernant le bâtiment situé à l'avenue du Château 1 où se trouve également la garderie Amadou. Depuis plusieurs mois, on a des soucis avec les canalisations, des toilettes qui sont bouchées, on a aussi eu des soucis au niveau de notre service avec des personnes qui ont été malades, avec des absences de longue durée pour maladie. C'est un dossier qui a beaucoup traîné et on arrive gentiment au bout, parce que c'est un dossier qui est compliqué, puisque toutes les canalisations sont à refaire. On veut profiter aussi des travaux qui sont à faire pour faire la mise en séparatif. Le bâtiment est dans un état qui est assez satisfaisant, on va aussi en profiter pour refaire les drains autour du bâtiment pour éviter les problèmes d'humidité.

Le fait que nous n'ayons pas fait de travaux a des conséquences sur les personnes qui travaillent dedans, notamment parce qu'il y a des toilettes qui sont bouchées et inutilisables, tout ceci pour vous dire que nous avançons gentiment, mais sûrement. On attend les derniers devis et on va pouvoir engager les travaux directement derrière. Malheureusement, le préavis viendra dans un 2^{ème} temps, parce qu'il faut vraiment qu'on puisse avancer rapidement. Il s'agit de coûts estimés actuellement environ à CHF 100'000.00, dont une grosse moitié est une mise en séparatif qui est de toute façon obligatoire. On viendra en temps utile avec le préavis, mais aussi pour rassurer les personnes qui travaillent dans cet établissement et les parents qui y mettent leurs enfants, qu'ils sachent que les travaux vont démarrer dès que nous aurons tous les devis et qu'on pourra faire un choix au niveau de la meilleure entreprise et lancer ceci au plus vite.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation et élections complémentaires

Monsieur le Président passe la parole au parti socialiste qui a un candidat à proposer, suite à la démission de Monsieur Bi-Bandenda,

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste a le plaisir de vous présenter comme candidat au Conseil communal Monsieur Nicolas Tièche. Monsieur Tièche habite Prilly depuis 2,5 ans. Il est informaticien, il a 50 ans, il était conseiller communal à Romanel et il fait partie de notre corps de sapeurs-pompiers. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

Monsieur le Président invite le candidat à s'avancer au-devant de la salle et demande à l'assemblée de se lever pour l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et devrez dire « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Le Président souhaite la bienvenue au Conseiller et demande à l'assemblée de l'applaudir.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président précise que le Conseil comporte à nouveau 75 membres.

Toujours suite à la démission de Monsieur Bi-Bandenda et de Monsieur Piguet pour l'AIT, une élection est nécessaire. Pour remplacer Monsieur Bi-Bandenda qui était membre de la COFIN, le groupe socialiste propose Monsieur Olivier Pilet qui est suppléant actuellement. Pour remplacer Monsieur Pilet, suppléant, le groupe socialiste propose Monsieur Nicolas Tièche qui vient d'être assermenté et pour remplacer Monsieur Piguet à l'AIT, le groupe socialiste propose Monsieur Vincent Zodogomé.

Monsieur le Président passe la parole au groupe socialiste pour présenter les candidats.

Madame la Conseillère communale Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Je serai brève car il s'agit de Conseillers que vous connaissez. Monsieur Pilet, que nous présentons comme membre de la COFIN, alors qu'il est suppléant, a déjà siégé à la COFIN en tant que suppléant remplaçant de Monsieur Bi-Bandenda, depuis environ un an. Monsieur Pilet est directeur adjoint d'une institution sociale, il est au Conseil depuis bientôt deux législatures et je vous remercie de lui faire bon accueil.

Monsieur Tièche, que nous vous présentons comme suppléant à la COFIN et pour remplacer Monsieur Michel Piguet à l'AIT, Monsieur Vincent Zodogomé qui fait partie de ce Conseil depuis le début de la législature et je vous remercie aussi de lui faire bon accueil.

Monsieur le Président demande si d'autres candidatures sont proposées comme membre de la COFIN.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Monsieur Olivier Pilet par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire le remplaçant de Monsieur Olivier Pilet qui était suppléant à la COFIN, soit Monsieur Nicolas Tièche. Il demande si d'autres candidatures sont proposées.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose dès lors à l'assemblée d'élire Monsieur Nicolas Tièche par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire le remplaçant de Monsieur Michel Pignet à l'AIT, soit Monsieur Vincent Zogomé. Il demande si d'autres candidatures sont proposées.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose dès lors à l'assemblée d'élire Monsieur Zogomé par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Rapport municipal No 1-2020 répondant au postulat No PO 02-2017 de la Commission des finances "Pour l'étude d'un passage de l'ARASPE à l'ARASOL"

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller David Equey, rapporteur de la Commission.

Lecture du rapport (délibérations et vote).

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai une question complémentaire à la Municipalité. L'ARASOL offre une prestation supplémentaire par rapport à l'ARASPE. Elle a un poste dédié à un travailleur social du logement et malgré cela, elle reste plus compétitive que l'ARASPE. Comment s'explique cette différence ?

Il n'y a pas d'autre question dans l'assemblée.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord, comme j'ai la chance d'avoir la parole, je vous informe que le préavis a été distribué avec une annexe manquante, c'est-à-dire que dans la fin du préavis, il est marqué 3 annexes, alors que dans le préavis, quelque part on cite un numéro 4. Vous trouverez dans le document qui a été mis en ligne sur le site de Prilly le rapport complet, y compris l'annexe no 4.

En réponse à la question de la COFIN, il est important de savoir que les régions d'action sociale sont réparties en 2 centres de coûts financiers. D'un côté, il y a le Centre social régional qui distribue le revenu d'insertion.

De l'autre côté, il y a les agences d'assurances sociales qui donnent tous les renseignements pour l'AVS et les prestations complémentaires. La travailleuse logement de l'ARASOL est rattachée au CSR de l'ARASOL. Le Canton finance entièrement les centres sociaux régionaux, donc tout ce qui dépend du RI est financé par le Canton et par les communes par le biais de la facture sociale et tout ce qui dépend des agences d'assurances sociales qui étaient communales et qui ont été étatisées pour être intégrées dans la région d'action sociale est financée par les communes. La grande particularité, c'est que l'ARASOL, c'est un territoire extrêmement restreint qui a un CSR à Renens et toute la population des 8 communes va à Renens pour le CSR et il n'y a plus qu'une agence d'assurances sociales.

Donc, toutes les personnes âgées de tous les districts vont également à Renens pour l'agence d'assurances sociales. A l'ARASPE, il faut avoir en tête que c'est un très grand territoire qui va d'un côté de Prilly, jusqu'à Chapelle-sur-Moudon et de l'autre côté jusqu'à Essertines. Il y a des régions d'action sociale qui sont encore plus grandes entre Aigle, Bex, Château-d'Oex. Dans la politique sociale décidée par toutes les communes de l'ARASPE, il y a vraiment eu ce choix de proposer des services proches de la population. Il y a donc un CSR à Prilly, où il y a la population de Prilly, mais aussi du Mont, Romanel, Jouxens. De la 1^{ère} couronne du côté de Prilly, de Cugy qui viennent à Prilly au CSR et il y a une antenne du CSR à Echallens et une autre petite antenne à Penthalaz, puisque les transports publics à Penthalaz et Echallens sont médiocres. Il y a donc un CSR principal avec des 2 antennes, ce sont des locaux en plus à louer, qui sont en partie en charge des communes, en partie le personnel de réception que nous devons avoir sont à la charge des communes. Nous avons en plus 4 agences d'assurances sociales. Il y en a une à Prilly, de proximité ici à Prilly centre, une à Romanel, une au Mont et une à Echallens.

La volonté pour l'instant des 42 communes de l'ARASPE est de garder aussi ces agences d'assurances sociales de proximité, puisque ce sont finalement en général les personnes âgées, sauf quelques personnes à l'AI qui bénéficient des PC. Nous ne souhaitons donc pas que tout le monde doive venir ici à Prilly, car venir de Chapelle-sur-Moudon jusqu'à Prilly, c'est assez compliqué pour une personne âgée. Donc, toutes ces petites agences d'assurances sociales, c'est chaque fois des loyers, des locaux à payer, des responsables d'agence, ce qui fait que le coût global des prestations des agences d'assurances sociales est plus élevé que pour l'ARASOL qui n'en a qu'une seule. Pour ces raisons, la région a plutôt fait le choix de soutenir les agences d'assurances sociales, Nous avons discuté au Comité directeur l'idée d'avoir une travailleuse sociale logement. Actuellement, vu les finances de la plupart des communes de l'ARASPE, nous avons décidé que ce n'était pas envisageable d'avoir ce poste supplémentaire, puisqu'il n'est pas financé par le Canton et que cela augmenterait encore le coût de l'ARASPE. Nous y avons donc renoncé. C'est vraiment ce choix de l'ARASPE d'être aussi dans une proximité pour tous les habitants de la région que nous avons été dans ce sens-là, plutôt que l'autre. Je propose à la Présidente de la Commission ad hoc de lire les conclusions du préavis no 13-2019. Les explications que je viens de donner expliquent le coût supérieur, parce qu'il y a beaucoup plus de locaux qui sont nécessaires.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je remercie tout d'abord la Municipalité pour son rapport. Je suis un peu déçu, parce que le postulat demandait une étude pour le passage de l'ARASPE à l'ARASOL, il ne demandait pas du tout le démantèlement de l'ARASPE qui aurait pu très bien continuer à travailler sans Prilly.

On a vécu ça avec l'ASIGOS, sur 7 communes, il y en a 3 qui sont parties. Comme l'a souligné Madame Bourquin Büchi, c'est juste, l'ARASPE travaille 20% plus cher, c'était peut-être une occasion d'étudier l'opportunité de changer. Ce rapport n'est pour moi pas une étude, c'est plutôt un argumentaire contre. On n'aurait pas aimé, c'est ce qu'on a entendu. Ce n'est pas la question. La question est de savoir, est-ce qu'il y avait une opportunité ? Est-ce qu'il y avait quelque chose à faire surtout pour Prilly ? Pas pour les 41 autres communes, c'est cela qui m'aurait, en tant que membre de la COFIN, intéressé lorsque nous avons déposé le postulat.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur Deillon, merci pour votre remarque. Cela me donne l'occasion d'expliquer quelque chose qui peut-être n'est pas assez explicite dans le rapport que j'ai fait. La région d'action sociale Prilly – Echallens n'est pas assez grande pour qu'elle puisse fonctionner sans Prilly au niveau du nombre de dossiers CSR traités. C'est parce que c'est le Canton qui décide in fine si une région d'action sociale peut exister ou pas. Dans la structuration des régions d'action sociale, si Prilly part de l'ARASPE, l'ARASPE ne peut pas continuer en tant que telle. La région ne peut pas continuer à vivre en tant que telle sans la présence de Prilly. Il est clair qu'au niveau politique, Prilly est prise dans cette structure de 42 communes. Cela n'a rien à voir et c'est la séparation entre l'ASIGOS et les communes de la Chamberonne et du sud de l'ASIGOS, c'était déjà fort compliqué et c'était une toute petite région. Là, nous sommes à 42 communes et des implications sur tous les règlements communaux, intercommunaux, les communes voisines, etc.

Donc, comme je l'ai écrit, c'est une démarche énorme et ce n'est pas sûr (je n'ai bien sûr pas écrit au Canton, parce qu'il est évident qu'il aurait dit non) que l'on puisse faire ce genre de choses. Il faut donc, comme je l'ai écrit à la fin du rapport, patienter un moment et au moment où il y aura des transformations dans le régime d'aide sociale cantonale, s'il y a une opportunité pour Prilly de rejoindre l'ARASOL, ça sera fait. Ce qui est aussi important et c'est ce que j'ai aussi indiqué dans le rapport, j'imagine que vous l'avez lu, c'est que si Prilly rejoint l'ARASOL, c'est ou on n'a plus de CSR et d'agence d'assurances sociales à Prilly, donc tous les gens de Prilly qui bénéficient de services juste ici à côté n'en bénéficieront plus, parce que c'est assez près de Renens pour qu'il n'y ait pas d'antenne ici, donc on diminue la prestation à la population, est-ce que c'est cela que vous voulez ? L'ARASOL, à ce moment-là, devrait trouver des locaux beaucoup plus grands, parce qu'ils auraient beaucoup plus de personnel et ce n'est pas sûr que finalement, avec Prilly dans l'ARASOL, le coût n'augmenterait pas pour arriver à peu près au même prix que celui de l'ARASPE. Pour l'instant, la situation est telle que ça ne vaut pas la peine de précipiter les choses et j'ai expliqué tout cela dans le rapport.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport municipal N° 1-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse municipale au postulat No PO 2-2017 de la Commission des finances "Pour l'étude du passage de l'ARASPE à l'ARASOL" et de classer ledit postulat.

Vote : les conclusions du rapport municipal no 1-2020 sont acceptées par 44 voix pour, 7 voix contre, 9 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Rapport municipal N° 2-2020 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2018, et répondant définitivement au postulat N° PO 03-2017 de M. le Conseiller David Boulaz «Pour plus de célérité dans les traitements des candidatures de naturalisations»**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale, Rapporteur de la Commission.

Lecture du rapport (délibérations et vote).

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Rapporteur vient de le mentionner, pour le postulat 7-2008, on parle du doyen des postulats, pas de celui qui a déposé le postulat, parce qu'il s'agit de Monsieur Samuel David, mais c'est le doyen des postulats au niveau de son dépôt, il y a 11-12 ans. C'est un sujet extrêmement complexe qui a surtout subi beaucoup de pérégrinations et de modifications dans son élaboration, puisque le Canton est entré dans le jeu en édictant des règles et c'est donc le traitement lié à l'Ordonnance contre le bruit et tous les logements et les habitations de communes sont soumis à cette Ordonnance et il fallait un rapport en plus de ce que vous avez voté au PGA sur les degrés de sensibilité au bruit, il y a besoin d'un rapport global pour chaque immeuble.

Chaque immeuble de notre ville a été passé au scanner, il a été émis une fiche pour chaque immeuble et cette fiche montre le degré que cet immeuble a de nécessité ou pas d'intervention ou pas par rapport à la protection contre le bruit. Ce rapport est enfin terminé, il va enfin être mis à l'enquête publique et nous avons pris malheureusement du retard.

Nous avons besoin encore d'un certain délai, car le temps que le rapport passe à l'enquête publique, qu'il y ait, on l'imagine bien sûr, sur un certain nombre d'immeubles, à peu près 5000, un certain nombre d'oppositions. Il va falloir les traiter et ensuite apporter une réponse et cela va prendre aussi du temps. Je vous demande donc d'augmenter le délai et de le porter à juin 2021 et non pas décembre 2020.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'attendais l'intervention de Monsieur le Syndic pour prendre la parole sur ce sujet précisément, puisque j'avais entendu parler de votre amendement. Je me pose une question par rapport à ce plan. J'étais déjà assez sceptique de repousser encore le délai de ce postulat, parce que comme vous le savez, le délai légal d'assainissement pour les questions de protection contre le bruit au niveau fédéral est échu. Actuellement, les pouvoirs publics engagent une certaine responsabilité, il y aurait l'idée d'indemnisation pour les personnes qui sont au-delà de la limite légale fédérale de protection contre le bruit. Est-ce que cette planification s'accompagne et dans quelle mesure d'un plan des assainissements avec un calendrier ? Dans quel bâtiment y-a-t-il des problèmes et où on dépasse la limite sur l'Ordonnance de la protection contre le bruit ? Que fait-on pour y remédier, dans quel délai et avec quel budget ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Conseillère communale et Députée,

Si je dis cela, ce n'est pas pour rien, c'est parce que le retard que nous avons pris est aussi imputable au Canton. Le Canton a mis énormément de temps à répondre à ce rapport que nous avons émis et de manière à pouvoir le soumettre à l'enquête publique. Je l'ai dit, pour chaque maison, pour chaque immeuble, vous avez une fiche qui précise le nombre de décibels, ce qui a été constaté, les dépassements éventuels de la norme et quelles sont les mesures à prendre pour chaque situation. Ceci fait partie du rapport qui sera soumis à l'enquête publique, j'espère d'ici 2 mois. Ensuite, vous pensez bien que des gens ne seront pas contents. Il va falloir étudier les raisons pour lesquelles ils ne sont pas satisfaits, leur en expliquer les raisons en relation avec l'identification de leur degré de sensibilité au bruit.

Ensuite, il y aura peut-être des procédures qui iront plus loin, parce qu'ils n'accepteront peut-être pas notre réponse. Nous ne savons donc pas très bien quand nous pourrions répondre à certaines mesures. Il y a une mesure par exemple qui est assez évidente et qui sera prise, c'est le revêtement routier de la route de Cossonay qui est liée aux BHNS. Ce revêtement routier phono-absorbant répond à certaines situations dans certains immeubles qui sont en dépassement de décibels. Madame la Conseillère, vous essayez d'avoir plus de renseignements et je comprends, vous souhaiteriez de les avoir pour essayer de voir si ce délai va suffire ou si vous voulez l'accepter ou non. Très honnêtement, puisque c'est marqué de prendre acte, que vous ne soyez pas d'accord ou non, nous avançons avec ça, on ne peut pas faire autrement. Le Canton, au niveau des subventions, certes, nous sommes en retard, mais nous ne sommes pas les seuls qui sommes en retard et comme le Canton est concerné par ce retard, j'ose croire que les subventions fédérales ne seront pas perdues.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Une question à la Municipalité. Est-ce que chaque propriétaire d'immeuble va recevoir une lettre mentionnant l'impact pour son propre immeuble ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Non. Vous êtes invités, en fonction de la mise à l'enquête publique, à vous rendre au service d'urbanisme pour venir chercher la fiche qui correspond à votre immeuble et qui correspondra à l'identification de quelle manière vous êtes traités par rapport à ce sujet assez important, je le reconnais.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Juste une question subsidiaire, quand est-ce qu'on peut savoir le moment où on pourra aller consulter ces projets de mise à l'enquête ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

La mise à l'enquête paraîtra dans la Feuille des avis officiels, comme toute mise à l'enquête et nous envisageons aussi bien sûr de mettre ça dans le Prill'héraut de manière à rendre attentif les citoyens et citoyennes qui, je l'espère, lisent tous ce journal communal.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Juste un complément par rapport à ce que j'ai dit avant, je pense que je me suis faite mal comprendre. Je ne pense pas que le Canton a mis douze ans pour répondre à la Commune. Cela fait douze ans que le postulat a été déposé. Nous ne sommes pas là pour donner les bons et les mauvais points. Ce que je veux dire, c'est que le délai légal fédéral est échu, il y a aujourd'hui possibilité pour des gens qui sont concernés pas les dépassements léga de l'OPB de demander des indemnisations. Je ne parle pas de la perte des subventions fédérales, je parle du fait que certaines personnes pourraient demander des indemnisations pour non-respect de l'Ordonnance sur la protection du bruit chez eux. C'est la Loi fédérale. Je trouve que cette démarche est très bien, il faut la faire et aller au bout de cette démarche, mais il y a d'autres mesures pour la protection contre le bruit qui sont peut-être plus faciles ou plus vite prises, comme passer une route à 30 km/h par exemple, qui est une mesure très efficace pour la protection contre le bruit et qui, dans certains cas, dans certains endroits de la Commune sont très faciles à faire, je pense par exemple au chemin qui est devant chez moi, le chemin de la Suetzaz. Ce sont ces questions que je me pose, quelle est le genre de mesure qui sera prise, est-ce qu'il y a un plan de mesures vraiment de la commune en fonction de ce plan qui fait en fait l'état de lieux de la problématique du bruit dans notre commune ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Conseillère communale,

Oui, il y a des mesures qui sont envisagées en fonction de chacune des situations, mais avant toute prise de décision par rapport à ces mesures, le document doit être mis à l'enquête publique, de manière à ce que chacun puisse répondre individuellement par rapport à sa situation. Quant à votre idée de mettre certaines rues à 30 km/h, les problèmes qui existent surtout en matière de protection contre le bruit sont sur les grands axes, le Chasseur, la route de Cossonay, la route de Neuchâtel et c'est justement les rues que le Canton n'acceptera jamais que nous mettions à 30 km/h, Madame la Conseillère. Toutes les autres rues qui seraient susceptibles d'être encore complétées par du 30 km/h., alors que nous en avons déjà mis beaucoup dans la Commune, sur notre petit territoire, pour essayer d'être le plus complet possible. Les quelques rues qui manqueraient au 30 km/h, ce n'est justement pas des immeubles qui sont concernés par ce gros dépassement et qui nécessitera ensuite des mesures importantes.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La dernière réponse m'a fait bondir de mon siège, il me semble que le Syndic a la mémoire courte. J'avais déposé une longue question écrite ou interpellation sur l'idée de passer en tout cas de nuit les zones, les axes de forte fréquentation, route de Cossonay, route du Chasseur à 30 km/h., puisque Lausanne a ce plan dans la tête, officiellement été 2020, avec les quelques difficultés que l'on connaît, notamment pour les véhicules d'urgence et on m'a répondu par l'affirmative, que c'était la solution que l'on pensait adopter le plus vite possible.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Monsieur Boulaz, oui, nous trouvions que le 30 km/h de nuit était une bonne idée. Suite à l'expérience de Lausanne, un rapport vient de sortir et il s'avère que ce n'est finalement pas une très bonne idée et que le Canton ne va pas suivre et qu'il va y avoir des problèmes pour figer ce 30 km/h. de nuit. Vous dites que c'est la mesure facile à prendre pour diminuer les nuisances sonores. De nuit, il n'y a quasiment plus de trafic, très nettement moins qu'en journée, et ce n'est justement pas ça qui va faire arriver l'immeuble qui serait en dépassement dans la zone verte, parce qu'il n'y a pas assez de voitures la nuit, Monsieur Boulaz, pour être aussi efficace que ça, pour arriver aux conclusions de l'OPB par rapport à un immeuble qui serait en dépassement à l'heure actuelle. Vous avez beau essayer de nous dire qu'on fait faux, on a pesé le pour et le contre, on a regardé comment il fallait faire, il y a une procédure qui doit être respectée, on la respectera, parce qu'il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas. Il y a ces problèmes de délais, on en est conscients, mais tout le monde en est conscient, le Canton, comme la Confédération. Il va falloir discuter avec les autorités fédérales pour qu'on ne nous supprime pas les subventions fédérales, parce qu'on a mis un peu trop de temps, mais je le répète, on est tous responsables, pas seulement la Commune.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si je peux ajouter quelque chose à l'argumentation de Monsieur le Syndic, c'est qu'il y a les BHNS à la route de Cossonay et ce n'est pas très utile de mettre le 30 km/h. sur le trajet des BHNS, puisque cela ralentirait l'exploitation et que ce n'est pas l'objectif visé.

Je reviens sur les naturalisations et j'ai été un peu vite en besogne en signalant que la Commission de naturalisation avait été dissoute à fin 2019. Ce n'est pas le cas, puisque tous les dossiers au niveau cantonal n'ont pas encore été traités et on attend le dernier dossier traité par le Canton, pour savoir s'il y a éventuellement un recours pour que la Commission puisse siéger de facto, puisque c'est une Commission municipale et non pas du Conseil communal. Je vous informerai de la date de la dissolution de cette Commission en temps voulu.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement pour le postulat 7/2008, le délai de réponse au lieu du 31 décembre 2020, serait porté au 30 juin 2021. Monsieur le Président soumet l'amendement au vote.

Vote : l'amendement est accepté par 46 voix pour, 2 voix contre et 14 abstentions.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport municipal N° 2-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 2-2020 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2018 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 31 décembre 2019, et d'accorder les prolongations suivantes :

- au 30 juin 2021 pour le délai de réponse au postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller Samuel David «Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit», au 31 décembre 2020 au postulat PO 1-2017 de la Commission des finances «Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations» et au postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez & Consorts «Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain» ;

2. d'accepter la réponse municipale au postulat PO 3-2017 de M. le Conseiller David Boulaz & Consorts intitulé «Pour plus de célérité dans les traitements des candidatures de naturalisations», et de classer ledit postulat.

Vote : les conclusions amendées du rapport municipal no 2-2020 sont acceptées par 48 voix pour, 0 voix contre et 12 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis municipal N° 1-2020 relatif à la planification parascolaire et la création de nouvelles places d'accueil

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard, Rapportrice de la Commission.

Lecture du rapport (délibérations et vote).

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je prends la parole au nom du PLR pour apporter le soutien plein et entier à la Municipalité concernant ce préavis. La Commission l'a évoqué, les besoins sont réels. C'est un préavis qui concrétise aussi la direction qu'a prise le PLR également au niveau cantonal, puisque le renforcement de l'accueil parascolaire est une idée PLR au niveau cantonal. En ce qui concerne Prilly, nous soutenons évidemment cette concrétisation et merci à Madame Bourquin Büchi d'avoir fait le job. C'est un préavis qui tient compte de l'évolution des modes de vie aujourd'hui. Au PLR, on estime également que c'est un investissement pour l'avenir, investir dans les familles. Comme la Commission l'a également évoqué, cela permettrait, on l'espère et on en est même sûrs, de faire venir des contribuables peut-être aussi plus aisés, des contribuables qui travaillent, qui ont besoin de solutions d'accueil, des gardes pour les enfants. Là, on parle de parascolaire, mais dès la 1^{ère} primaire, l'ancienne 1^{ère} enfantine, donc c'est quelque chose d'extrêmement important, et je tenais à appuyer le soutien du PLR sur ce préavis, puisque le groupe PLR a décidé d'apporter son soutien à l'unanimité, ce qui est assez exceptionnel pour un préavis de la Municipalité. Donc, merci à la Municipalité de renforcer l'accueil parascolaire et de s'adapter au mode de vie et en cela, vous répondez aux attentes du PLR.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts salue évidemment la volonté et l'envie de répondre aux besoins de l'accueil de jour. Mais, cela fait déjà quelques années que nous attendons qu'un investissement soit fait à ce niveau. En mai 2017, on a voté le préavis de Corminjoz et il se trouve que lors de la séance de la Commission, nous avons déjà abordé la question de la planification pour l'avenir. On nous avait répondu que Corminjoz, c'était temporaire, et que pour répondre à cette vision, il fallait construire une école avec l'accueil parascolaire à côté, à Grand-Vigne. En 2018, les projets ont changé, pas de Grand-Vigne.

On décide donc d'investir et d'acheter ces conteneurs dans lesquels nous faisons l'accueil parascolaire à Corminjoz. En novembre 2018, nous sommes revenus à la charge en parlant de la planification scolaire et parascolaire pour notre Commune, à savoir quelle était la vision de 5, 10, 15 ans de la commune quant à l'accueil parascolaire notamment, puisque c'était la question. Je fais référence à 2 prises de position de Madame Rebecca Joly et de moi-même lors de Conseil et au fait que j'avais déjà amené la question en parlant des besoins actuels, sachant qu'on était en pleine discussion sur la nouvelle loi de la LAJE. Cette LAJE a été adoptée le 31 janvier 2017 et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, donc quand on discutait de cela, cette nouvelle loi de l'accueil de jour était déjà en vigueur. On savait qu'elles allaient être les intentions et volontés préconisées par cette nouvelle loi. Nous sommes fin 2018, on sait déjà à quoi on doit s'attendre. On a posé des questions de savoir qu'elle était la planification et on n'a pas vraiment eu de réponse.

Nous sommes en décembre 2019, la Municipalité a apparemment reçu un courrier de la FAJE, précisant que nous avons un délai à fin 2020 pour agir, pour répondre à une certaine demande qui est pressante et à nouveau, ma question est quelle est la vision à 2025 – 2030 ? Votre préavis répond à ces visions, mais je suis quand même surprise sur le fait que vous prenez les chiffres de 2015. Pourquoi en 2017 et en 2018, nous n'avons pas pu utiliser ces chiffres pour répondre à notre demande de quelle est la vision dans l'avenir de la Commune de Prilly pour l'accueil de jour ? Dans la lettre de la FAJE, il est dit que la forte pression du réseau AJENOL risque de subir les années à venir en raison de la forte progression des enfants en âge parascolaire et la volonté de geler la création des places d'ici 2025. Je ne suis pas très sûr de comprendre à quoi cela fait référence, parce que j'ai l'impression qu'on essaie de répondre à cela en créant des places. Par contre, dans votre préavis, il est dit que la demande d'accueil a fortement augmenté pour l'accueil parascolaire en nombre et en durée. La seule augmentation de la population enfantine nécessiterait une augmentation de l'offre. Constat, vous le saviez et vous le savez depuis un moment. On a une vision à 2030 avec une demande d'environ 40% des places d'accueil et le constat est que ce que vous proposez s'arrête à 2024. C'est bien, on en a besoin véritablement. Mais qu'est-il prévu de 2024 à 2030 ? Quelles seront les visions, les positions et les volontés de la Municipalité pour cette période ?

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais rebondir sur l'intervention du président du groupe PLR. Merci beaucoup de suivre les politiques socialistes, notamment dans le domaine de la petite enfance et de votre soutien, c'est vraiment très intéressant que l'on tienne les mêmes discours, les mêmes positions sur les politiques sociales qui sont très importantes pour notre Commune.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A quand la fusion ? Je ne sais pas, mais à l'UDC, on reste quand même toujours un petit peu inquiet, c'est sur l'aspect financier du préavis. Tel que présenté, nous avons le sentiment que cela ne coûte rien. Tout de même, c'est quasiment 1,25 point d'impôt de charges annuelles qui vont apparaître ici. Conseil communal après Conseil communal, préavis après préavis, on nous fait toujours miroiter ces fameux nouveaux contribuables qui vont alimenter la caisse. Je m'impatiente un tout petit peu, je ne suis pas tout à fait sûr que cela se passera ainsi, en tout cas, je ne l'ai pas encore vu.

Dans les conclusions, au point 7, c'est justement le point intéressant, c'est le point où il faudrait avoir un petit peu de clarté. De porter au budget ordinaire de la ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement, etc. Ce montant ne nous a pas été indiqué. Pourquoi ? Cela ne serait-il pas plus clair ?

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au niveau factuel, c'était Madame Cohen Dumani au PLR qui avait déposé ce postulat au Grand Conseil sur l'accueil parascolaire. Peu importe la paternité de cette idée, ce qui compte, c'est qu'elle soit concrétisée aujourd'hui. S'agissant des questions budgétaires, le PLR estime que c'est un réel investissement. Il y a un point, mais c'est un point de détail, par exemple pour lequel je ne l'ai pas mentionné dans ma première intervention, cela concerne 3 luminaires qui coûtent quand même CHF 9'000.00 pièce. Ce montant nous paraît assez élevé. Certes, la pose du luminaire est incluse dans le prix, mais le PLR aurait souhaité avoir quelques précisions de la Municipalité sur le prix de ces luminaires.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'histoire de paternité que vient de soulever Monsieur David m'oblige à intervenir. Je vous parle d'un temps que les moins de 70 ans ne peuvent pas connaître. J'ai 2 filles. J'en ai une qui était au Conseil communal et qui avait développé une motion sur le développement des mesures d'accompagnement de la petite enfance ici. A sa non surprise, la droite de ce Conseil a bien sûr bien rigolé sur sa proposition. A cette époque, la Municipalité distribuait des petits pains ou des croissants à l'occasion de l'abbaye autour du rond-point du centre de Prilly. Vu votre proposition, vous ne suiviez pas encore Madame Cohen Dumani, elle était un peu mal vue dans son parti. J'avais fait une proposition au Conseil, c'était que la Municipalité remplace sa distribution de petits pains et de croissants par une distribution de préservatifs qui aurait mieux correspondu à la position de la majorité de ce Conseil. C'est là qu'on voit qui était là et qui se souvient, il n'y en a pas beaucoup.

Hourra, merci le PLR, de donner des ordres à notre municipale socialiste qui vont dans le sens de notre politique. Cela me permet quand même de dire à mon âge, que quand on est patient, des années après, des choses qu'on a défendues et que d'autres ont défendues finissent par arriver à la surface. J'aimerais poser une question à la Municipalité, l'étape suivante, cela sera la généralisation de l'école en journée continue. Je vous rappelle que, bêtement, le peuple vaudois a accepté ce principe et je ne vois aucune trace de projection au-delà de 2025 sur l'effet qu'aura une décision. Je vais être obligé de rester dans ce Conseil jusqu'à ce que vous ayez mis en place le vœu du peuple. Mon médecin m'a dit que j'avais peu de chance, mais que j'en avais quand même, je précise qu'il ne s'intéresse pas à la politique. Quelle est la projection de la Municipalité vis-à-vis de cette possibilité qui est offerte à la Commune de créer la journée continue et qui changera bien sûr dans 5, 10, 20, 30 ans, l'équilibre des mesures d'accompagnement que nous décidons aujourd'hui et qui me réjouissent, puisqu'elles vont dans le bon sens ? Pour une fois que nous sommes tous ensemble ou presque, il y a ceux qui demandent aux femmes de rester à la maison et de garder leur place à la cuisine, le parti des KKK, mais les autres ont un petit peu évolué et je vous félicite.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien évidemment, le groupe socialiste soutiendra ce préavis, vous l'imaginez bien. J'aimerais juste rajouter une chose. Je trouve aussi intéressant que l'accueil parascolaire soit ouvert maintenant ou renforcé pour les 7 à 9 P et les 9-11 S, dans la mesure où à l'adolescence, c'est peut-être bien qu'on puisse proposer un encadrement aux enfants adolescents, dont les parents travaillent. Je m'arrêterai là pour ne pas répéter ce que mes préopinants ont dit.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vais essayer de répondre à toutes les questions et remarques qui ont été faites. Tout d'abord, je vais exprimer ma grande satisfaction de voir que le PLR soutient ce préavis. Il y a eu des périodes où cela a été plus compliqué, des périodes où il n'y avait pas vraiment de volonté municipale d'avancer sur ce dossier. Maintenant, la volonté municipale est présente et nous avons ainsi pu vous amener ce préavis et c'est une grande satisfaction pour moi de voir qu'il y a des objets finalement, à un moment donné en politique locale, qui ne sont plus de gauche ou de droite, mais qui sont vraiment des projets qui correspondent à un besoin de la population. Ce qui m'importe, c'est que finalement, il y ait une reconnaissance de ce genre de mesure.

Madame Russbach, effectivement, la nouvelle loi sur l'accueil de jour a été mise en route en début 2018. Ensuite, si vous avez suivi l'actualité, il y a eu toute la question de l'EIAP qui a fixé le cadre de référence uniquement dans le courant 2019. Cela a été très compliqué, il y a eu pas mal de discussions, des manifestations là autour et maintenant, la nouvelle LAJE et sa nécessité d'application et l'obligation de répondre à cette nouvelle LAJE est au 1^{er} janvier 2020. Effectivement, nous le savions depuis 2018, mais nous attendions, nous avons besoin de ce cadre de référence pour savoir comment avancer et ce que nous pouvions proposer comme encadrement. C'est tout de même important de se rappeler cette histoire-là. Effectivement, chez vous et dans d'autres partis, il y a eu des remarques sur la façon de procéder. J'aimerais quand même rappeler qu'à partir de 2015, nous avons en 2015 et en 2017 ouvert des structures d'APEMS, c'était basé, comme je l'indique dans le préavis, sur l'enquête que nous avons faite pour voir le nombre de places qui seraient nécessaires.

Il y a eu l'aventure de Grand-Vigne qui s'est déplacée, non pas en conteneurs, mais en pavillons provisoires, ce ne sont pas des conteneurs. Nous y avons mis les 24 places d'APEMS qui étaient prévues pour Grand-Vigne. Ici, effectivement, même si c'est du provisoire, ces places d'APEMS ont été faites, cela a passé par un préavis au Conseil communal et cela a été exécuté. Maintenant, pour la suite, on va autour de 2024, parce que c'est ce que l'on peut faire encore avec les locaux que l'on arrive à avoir à disposition, sans qu'ils nous coûtent trop cher. Par la suite, bien sûr qu'il faudra continuer de faire des choses, mais cela rejoint un peu la question de Monsieur Saugy, c'est-à-dire qu'il faudra planifier dans chaque nouvelle construction scolaire, vraisemblablement une à Corminjoz, l'autre qui sera intercommunale sur le territoire de Renens pour Malley. Toutes ces nouvelles planifications scolaires seront forcément accompagnées d'APEMS, puisqu'on ne peut plus maintenant construire des bâtiments scolaires sans APEMS. Donc, il y aura peu à peu une logique. Mais pour l'instant, nous n'avons pas encore décidé de construire ces bâtiments.

Avec mon service, on pouvait voir à peu près jusqu'en 2024-2025, au-delà, pour l'instant, c'est vraiment difficile de prévoir ou alors on aurait pu mettre des choses, mais sans encore de la sculpture sur nuage, donc je ne veux pas annoncer des choses qui vont plus vite que les prévisions qu'on peut vraiment faire concrètement. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas allés plus loin dans ce préavis.

Monsieur Deillon, le sentiment que cela ne coûte rien, non. Je crois que tout le monde est très clair sur le fait que ça coûte, que c'est cher. Par rapport au point 7 des conclusions, je rappelle que dans le préavis, à la page 10, il y a la planification financière, les incidences financières, et qu'en bas de la page, on annonce une estimation des charges totales de fonctionnement nettes pour les années 20 à 24. Maintenant, c'est important de savoir et c'est aussi précisé dans le préavis, que nous avons calculé les salaires par rapport aux salaires maximum possibles pour l'EPT, puisqu'on ne sait pas quelles personnes on pourra engager et à quel prix et nous avons calculé aussi la participation des parents avec un chiffre approximatif, puisqu'on ne sait pas combien les parents vont payer.

Par exemple, pour voir un peu les variations auxquelles on doit faire face, qui sont les raisons pour lesquelles on ne peut pas donner une somme qui figurera au budget, parce qu'elle va varier. Je viens de recevoir les comptes de la Fondation des Acacias et comme actuellement, on a un groupe de parents qui sont beaucoup plus aisés que ce qu'on a eu les années précédentes, les subsides que versera la Ville de Prilly à la Fondation seront bien inférieurs à ce qu'on avait imaginé, puisque les parents paient plus. Le coût final pour la Commune dans le budget, les incidences financières pour les APEMS et le parascolaire et préscolaire est aussi dépendant du revenu des parents et de ce que les parents vont payer. Donc, ce n'est pas possible dans un préavis d'indiquer un chiffre, alors qu'on a fait figurer des chiffres maximaux qui vont varier. Bien sûr, le chapitre 7 demande à l'avenir de prendre en compte que ces coûts supplémentaires figureront dans le budget et les comptes. Par contre, au-delà des incidences financières proposées et imaginées, qui sont des incidences maximales, nous ne pouvions pas faire figurer des chiffres dans les conclusions, puisque ces chiffres sont sujets à variation.

Monsieur David, en ce qui concerne les luminaires, je ne sais pas si vous êtes déjà allé à l'APEMS de Corminjoz un soir d'hiver. L'arrivée à l'APEMS de Corminjoz, s'il n'y avait que l'école, cela ne poserait pas de problème. Par contre, le chemin de Corminjoz utilisé pour le trajet jusqu'à l'APEMS, est complètement dans la nuit et pour les familles qui vont chercher les enfants à partir de 17h00-17h30, c'est un chemin qui est en partie caillouteux et qui est ressenti par les familles comme désagréable et périlleux. C'est donc pour répondre à une demande des familles que nous avons examiné la possibilité de mettre des luminaires. Les luminaires choisis sont des luminaires solaires. Ils sont donc moins chers que d'autres luminaires avec une tranchée creusée et rattachés au réseau de luminaires, mais qui auraient été beaucoup plus chers. On a pris des luminaires moins chers et solaires. Un luminaire, ce n'est pas comme une petite lampe que je vais mettre dans mon jardin. Ils sont censés tenir longtemps, être durables, être fonctionnels et nous souhaitons en plus avoir sur ces luminaires des minuteries qui font que ces luminaires ne sont pas allumés toute la nuit. C'est la raison pour laquelle ces luminaires coûtent autour de CHF 9'000.00 la pièce.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je n'ai peut-être rien compris, c'est une possibilité. Mais, il me semble quand même bien qu'on nous demande une rallonge budgétaire pour 2020. Je serai peut-être encore des vôtres au printemps prochain, où la COFIN devra s'assurer que les comptes sont conformes au budget. Mais, nous n'avons pas de montant. Normalement, d'après ce que j'ai appris ces dernières années, la Municipalité n'a pas la possibilité de compenser des produits sur des charges pour bien trier les comptes. Elle a également une marge de manœuvre de CHF 50'000.00 par compte pour excéder le budget. Formellement, est-ce qu'on peut partir ainsi avec un préavis qui n'a pas de montant dans les conclusions ? Comment ferons-nous au printemps-été prochain pour faire un contrôle des comptes par rapport au budget si nous n'avons pas les montants dans le préavis ? Sur la page 10, je suis bien d'accord, mais on m'a aussi toujours dit que le contenu du préavis n'engage pas la Municipalité, ce sont les conclusions. Donc, à mon avis, mais je serais même ravi qu'on le vote comme ça, si on n'a pas les montants dans le préavis, vous n'avez pas le budget.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous n'avons pas un montant chiffré à montrer, c'est un chèque en blanc que vous demandez au Conseil communal de vous accorder. On ne sait pas ce qu'on doit voter. On ne peut pas chiffrer. Je vous propose dès lors de supprimer le numéro 7, tant que nous n'avons pas de valeur, aucune référence fiable, cela ne vaut pas la peine de voter.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

En tant que Municipal, on peut amener un amendement qui demande un dépassement de budget pour le budget 2020 de CHF 150'000.00 qui sont les charges de fonctionnement prévus à la page 10 pour l'APEMS et l'autorisation de porter au budget, comme nous l'avons demandé, ces prochaines années les charges qui découleront. Mais, nous verrons ceci par la suite, alors on peut ne rien mettre pour la suite, mais on peut faire un amendement qui demande d'accepter un dépassement de charges de CHF 150'000.00.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Selon la proposition de Madame la Municipale, avec le montant de CHF 150'000.00, on a au moins un chiffre, Maintenant, on n'a rien dans le rapport.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Je propose d'amender le point no 7 de la manière suivante : de porter au budget ordinaire 2020 de la Ville de Prilly le montant supplémentaire de CHF 150'000.00 ventilé sur les comptes concernés.

Monsieur Liviu Boldea retire sa proposition

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas vous faire perdre de temps. Je vous propose de le voter comme ça.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Je pense que l'on peut voter sur la proposition d'amendement de la Municipalité de CHF 150'000.00 et laisser l'histoire des numérotations. De porter tout simplement CHF 150'000.00 au budget, à ventiler sur les différents comptes.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement municipal qui consiste à porter au budget ordinaire 2020 de la Ville de Prilly le montant supplémentaire de CHF 150'000.00 ventilé sur les comptes concernés.

Vote : l'amendement municipal est accepté par 51 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 1-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser le développement du réseau de structures d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS 1P-6P) impliquant l'engagement de personnel éducatif, d'intendance et administratif supplémentaire à hauteur de 5.37 EPT ;
2. d'autoriser la création d'un accueil parascolaire pour les enfants de 7P et 8P selon les termes de la LAJE, impliquant l'engagement de personnel éducatif, d'intendance et administratif supplémentaire à hauteur de 2.75 EPT ;
3. d'autoriser l'augmentation du poste de coordinatrice de l'accueil en milieu familial de 0.2 EPT ;
4. d'octroyer un crédit de CHF 178'000.00 destiné à couvrir le coût des aménagements du pavillon de Corminjoz et les travaux d'agrandissement de l'APEMS de Mont-Goulin ;
5. d'octroyer un crédit de CHF 12'000.00 destiné à couvrir les frais en mobilier et équipement du nouvel espace de l'APEMS de Mont-Goulin ;
6. de financer les deux montants sous chiffres 4 et 5 par la trésorerie courante et de les amortir sur une durée de 1 an au maximum ;

7. de porter au budget ordinaire 2020 de la Ville de Prilly le montant supplémentaire de CHF 150'000.- ventilé sur les comptes concernés.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 1-2020 sont acceptées par 55 voix pour, 5 contre et 0 abstention.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis municipal N° 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la Commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), à hauteur de CHF 43'800.-, du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prilléran, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Maurice Genier, Rapporteur de la Commission.

Lecture du rapport (délibérations et vote).

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un point de réjouissance pour les Verts, c'est la mise à jour du recensement architectural, puisqu'on ne s'intéresse pas qu'au patrimoine naturel, mais aussi au patrimoine bâti. On espère que cela permettra un débat et surtout une prise de conscience intéressante en matière de patrimoine bâti à Prilly, puisqu'on ne manque pas de bâtiments dignes d'intérêt, certains ont malheureusement été victimes des pelleteuses ces dernières années, on espère aussi que les jurisprudences récentes du Tribunal fédéral du côté de Lausanne donneront des ambitions à la Municipalité de ce côté de l'agglomération.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci Monsieur Boulaz de cette remarque sur le recensement architectural. Je dois reconnaître que nous avons aussi fait un effort avec Patrimoine Suisse, puisqu'ils avaient fait des remarques qui n'étaient pas forcément agréables sur le PGA et il était bon que nous participions avec eux à ce nouveau recensement communal, cela nous permet de travailler ensemble à présent, plutôt que l'un contre l'autre. Même s'il y a eu l'unanimité de la Commission que je remercie, je n'étais pas très préparé par rapport à ce projet de paysage urbain. Le Prix Wakker a décidé de donner une distinction tous les deux ans pour une construction majeure dans l'Ouest lausannois qui le mérite et également de se lancer dans quelques créations sur chaque commune liée à Cap sur l'ouest et c'est cet élément où on demande une participation pour Prilly à CHF 6'400.00 à quelque chose que nous créerions lors de Cap sur l'ouest sur notre territoire communal, sur le trajet de Cap sur l'ouest. Chez nous, cela va être assez simple, parce que le trajet de Cap sur l'ouest, c'est Floréal en montant et ensuite la route de Cossonay.

Il y aura sans doute vers l'administration la possibilité de créer ce micro paysage qui serait réalisé, paysagé dans le sens de la biodiversité et les huit communes du district vont se lancer non pas dans une étude, c'est une erreur d'identification, ce n'est pas une étude, c'est une réalisation. Elle peut être importante, elle peut être petite, il faudra voir ce que la Commune peut mettre. Ce qui est intéressant au niveau financier, on vous demande CHF 6'400.00 et je viens d'apprendre par celui qui pilote cette opération, le Professeur Da Cunha de l'Université de Lausanne, qu'ils vont nous donner CHF 5'000.00. On aura donc CHF 5'000.00 de l'Association Wakker, il faut savoir que cette association, certes il y a des participations des communes qui sont demandées, va chercher du financement. Elle a trouvé du financement privé qui fait qu'elle peut ensuite donner aux huit communes pour cette réalisation commune par commune qui sera faite lors de Cap sur l'ouest. Deux représentants de notre service des travaux parcs et promenades iront début mars pour discuter avec les autres chefs de services de la Commune pour savoir ce qui va se passer, mais nous gardons la possibilité de faire ce que nous avons envie. Je remercie donc la Commission, même sans ces précisions, d'avoir accepté cette somme.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 3-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 277'000.- aux études d'urbanisme suivantes :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) : CHF 43'800.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) : CHF 26'600.-
Participation aux chantiers d'études
 - c) Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » : CHF 6'400.-
Participation aux projets
 - d) Plan d'affectation Corminjoz Sud CHF 190'000.-
Participation aux études (hors participation des tiers)
 - e) Mise à jour du recensement architectural de Prilly CHF 10'200.-
Participation aux études
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 182'000.- par le compte 3315.000.4200 dès l'année qui suit les travaux ;

4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

VOTE : Les conclusions du préavis municipal no 3-2020 sont acceptées à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

**12. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Johanna Monney :
"Institutions culturelles et structures sportives : quels avantages pour les Prillieran-e-s ?"**

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts :
«Institutions culturelles et structures sportives : quels avantages pour les Prillieran-e-s ?» déposée et lue au Conseil communal du 18 novembre 2019.

Avant de répondre aux cinq questions de l'Interpellatrice, la Municipalité relève en préambule que :

- M. Alain Gillièron, Syndic, de par ses mandats de Vice-Président du Comité de direction ainsi que du Conseil d'administration des TL (jetons de présence reversés intégralement à la Bourse communale) bénéficie d'un abonnement annuel Mobilis, 2^{ème} classe, de 5 zones. Celui-ci est intransmissible. Ensuite, de par sa vice-présidence du Conseil d'administration du Centre Sportif de Malley/CSM (aucun jeton de présence ni indemnité), il bénéficie de deux places au CSM pour toute manifestation ou match. Le Lausanne Hockey Club (LHC), en regard de la fonction de Syndic, lui met également à disposition deux places, dont les bénéficiaires sont les Collaboratrices et Collaborateurs de l'Administration communale. En regard de sa fonction de membre du Conseil de fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM), il reçoit aussi une place, transmissible, pour chaque spectacle. En fin d'année, quelques Panettones ou bouteilles, émanant de citoyens ou entreprises, complètent ce qui précède. Lorsqu'elles émanent d'entreprises, les bouteilles sont déposées dans la cave communale.
- Mme Anne Bourquin Büchi, Municipale des Affaires sociales, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports, dont les jetons de présence en tant que Présidente du Comité directeur de l'ARASPE sont reversés à la Bourse communale, ne reçoit aucun autre avantage hormis quelques invitations à des apéritifs ou repas.
- M. Michel Pellegrinelli, Municipal du Service des Travaux & Voirie, de par son mandat de Vice-Président du Conseil d'administration du LEB (jetons de présence reversés intégralement à la Bourse communale), bénéficie d'un abonnement annuel Mobilis, 2^{ème} classe, de 6 zones. Celui-ci est intransmissible. En tant que Président de la Commission Intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP) et, à ce titre, membre du Conseil d'administration de la société Epura SA (jetons de présence reversés intégralement à la Bourse communale pour ces 2 activités), il n'y a pas d'avantage de quelque nature que ce soit.
- M. Maurizio Mattia, Municipal en charge des Domaines et Bâtiments et de l'Energie et de l'Environnement, dont les jetons de présence en tant que membre de la Société Coopérative des Sites et Espaces Verts (SOCOSEV) sont reversés intégralement à la Bourse communale, reçoit régulièrement, en fin d'année et pour l'ensemble du service, quelques objets publicitaires (stylos, calendriers, etc.) et quelques bouteilles de vin (12 l'an passé) par les entreprises qui ont exécuté des travaux ou avec lesquelles il existe un contrat d'entretien. Ces bouteilles sont pour la plupart offertes aux employés ou déposées dans la cave communale.
- M. Antoine Reymond, Municipal en charge des Finances, des Écoles, de la Sécurité et de la Culture bénéficie, en tant que membre du Comité de direction de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM) et du Conseil de fondation de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique - Opéra de Lausanne, d'une place mise à disposition, sur demande, par chacune de ces institutions. En tant que membre du Comité de direction de l'Association de Communes «Sécurité dans l'Ouest lausannois» il reçoit, chaque année, quelques objets : stylos, blocs, verres à vin... vides; ces verres sont proposés aux personnes de l'Administration communale.

La Ville de Prilly, en tant que telle, ne reçoit donc aucune invitation de la part des institutions culturelles ou sportives qu'elle soutient. D'autre part, la participation aux travaux des Conseils d'administration, de fondation ou des Comités de direction des institutions susmentionnées fait partie des responsabilités municipales; la mise à disposition de places pour les spectacles ou des matches joués est liée directement à ces responsabilités.

Voici les réponses municipales aux cinq questions de l'interpellation :

1. *La Municipalité obtient-elle des avantages et des cadeaux (par exemple : invitations à des représentations ou des manifestations en tout genre, entrées gratuites, bons ou rabais) de la part des institutions culturelles et des structures sportives qu'elle soutient, et notamment celles mentionnées ci-dessus ? Si oui, lesquels exactement ?*

Réponse : Voir préambule.

2. *Qui bénéficie de ces avantages ?*

Réponse : Voir préambule.

3. *De quelle manière ces avantages sont-ils redistribués ?*

Réponse : Voir réponse à la question 4.

4. *La population prillérane peut-elle bénéficier de ces avantages, et notamment les familles en difficulté ? Si oui, de quelle manière et comment ceci est-il communiqué à la population ?*

Réponse :

Si les quelques bouteilles, objets divers, boîtes de chocolat ou autres friandises peuvent être facilement distribuées à l'interne de l'Administration communale, il n'en va pas de même pour certains abonnements de transports qui sont personnels et intransmissibles. En ce qui concerne les quelques places aux spectacles reçues ponctuellement et à disposition du personnel communal, elles ne sont pas suffisamment nombreuses pour en faire bénéficier l'entier de la population prillérane.

5. *Si non, la Municipalité a-t-elle déjà envisagé d'approcher ces entités pour négocier des avantages pour la population prillérane ? Nous pensons, par exemple, à des entrées gratuites mises à la disposition des Prilléran-e-s intéressé-e-s à l'administration communale ou des familles en difficulté bénéficiaires du CSR de Prilly, ou encore à des prix à gagner dans le cadre d'un concours dans le Prill'Héraut ou sur Facebook*

Réponse :

En matière de facilités ou avantages pour la population en général, il y a lieu de préciser qu'il n'est pas dans la politique des entités bénéficiaires du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (OCL, Théâtre de Vidy, Ballet Béjart et Opéra de Lausanne), pas plus que dans celle du CSM ou du TKM, de délivrer des places gratuites, alors que les recettes représentent une part importante de leur équilibre financier. Par ailleurs, ces institutions n'organisent pas non plus de concours avec des prix à la clé.

Sur Prilly, seul Cinétoile, par le biais du concours du Prill'Héraut, permet à nos Citoyennes et Citoyens de gagner des entrées valables pour la séance de cinéma de leur choix dans les salles de Malley Lumières (20 entrées par édition) et ce depuis la création du journal en 2005. Dans le cadre du Ciné Festival, Cinétoile met également à disposition de l'ensemble de la population prillérane plusieurs invitations pour chacun des films au programme, incluses les soirées d'ouverture et de clôture du festival (à retirer à la réception du Greffe municipal). Enfin, Cinétoile subventionne de manière prépondérante l'antenne prillérane de La Lanterne Magique en mettant gratuitement ses locaux à disposition, tout comme le personnel d'exploitation. Une occasion de rappeler ici que ce club de cinéma international invite les enfants de 6 à 12 ans à découvrir 9 films par année, à un prix qui permet à toutes et tous de faire partie du club.

En conclusion, l'importante offre culturelle de la région permet aux Prilléranes et Prillérans d'aller au théâtre, à l'opéra, au cinéma, à des spectacles ou à des matches à moindres déplacements en distance comme en temps. Le soutien apporté par la Ville à cette offre culturelle généreuse et riche de par sa diversité est essentiel.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Institutions culturelles et structures sportives : quels avantages pour les Prilléran-e-s ?».

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Je veux remercier la Municipalité pour sa réponse complète qui me convient tout à fait. J'accepte la réponse municipale à mon interpellation.

Néanmoins, je pense que mes collègues verts me rejoindront, nous accordons une très grande importance à l'accès à la culture et autres événements sportifs à toutes et tous et notamment les ménages défavorisés. Nous allons donc travailler sur cette question et probablement revenir devant notre Conseil pour faire des propositions.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Motions, postulats, interpellations et projets

Monsieur le Président informe qu'une interpellation a été déposée, signée par 9 personnes. Il donne la parole à Madame Johanna Monney.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

C'est une interpellation sur un sujet qui a occupé nos communes et les médias ces derniers temps qui s'intitule « Malley : quelles mesures urgentes ? »

Interpellation

Malley : quelles mesures urgentes ?

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

La presse s'est récemment fait l'écho de graves problèmes quant aux conditions de travail des employé-e-s du Centre sportif de Malley (CSM). Travail de nuit non autorisé, heures de travail maximales dépassées, voire très largement dépassées dans certains cas, locaux pour les employé-e-s non adaptés, démissions et arrêts maladie en cascades : les éléments rapportés dans la presse sont inquiétants. Le style de gestion jugée autoritaire du directeur est également contesté.

Le CSM est détenu pour 60% de ses parts par les Villes de Lausanne, Prilly et Renens. La Ville de Prilly est représentée au sein du conseil d'administration du CSM par le biais du syndic M. Alain Gillérion. La Ville de Prilly est donc particulièrement impliquée.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. A quel moment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de la situation ?
2. Un mandat d'audit externe sur les conditions de travail au CSM a été demandé pour évaluer les faits et établir les responsabilités.
 - a) Dans quels délais cet audit sera mené et le rapport soumis aux mandataires ?
 - b) De quelle manière les membres du Conseil d'administration comptent-ils garantir la bonne conduite de l'audit ?
3. Le communiqué de presse diffusé par les trois communes le 14 février dernier indique que celles-ci demandent que des mesures immédiates soient mises en place, qu'elles « souhaitent que le Conseil d'administration s'assure immédiatement du respect des dispositions de la Loi sur le travail et corrige le cas échéant les éléments qui doivent l'être » et « prient le Conseil d'administration du CSM de mettre en place au plus vite une structure de soutien pour accompagner les collaborateurs durant cette période et pendant la mise en place des mesures qui auront été décidées suite à l'audit. »
 - a) Qu'entendent concrètement les trois municipalités par la mise en place « d'une structure de soutien » ? Et comment le Conseil d'administration compte-t-il mettre cette structure en place ? Qui en a la responsabilité ?
 - a) Quelles mesures ont-elle été mises en place depuis la diffusion du communiqué de presse afin d'accompagner les collaborateurs durant cette période ?
 - b) Dans le cas où ces mesures n'ont pas encore été mises en place, qu'est-il imaginé et dans quels délais ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse à ces questions.

Le groupe des Vert-e-s

Prilly, le 24 février 2020

JOHANNA MONNEY
J. Monney
J. Werny Desobry

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au vu de l'importance et du nombre des questions, auxquelles je pourrais déjà répondre, mais je préfère que la réponse municipale soit apportée pour le 9 mars prochain.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Je me suis suffisamment plaint et mis en avant les problèmes que rencontrait le LEB au cours de cette dernière année d'exploitation dans son ensemble, pour signaler que désormais, le LEB fonctionne vraiment bien. Les problèmes sont rares. Je ne devrais peut-être pas dire ça aujourd'hui, puisqu'on a vécu une scène assez cocasse, puisqu'on nous a annoncé que des compositions réduites de LEB pour cause d'un problème d'accrochage des rames les unes avec les autres, mais enfin dans l'ensemble tout fonctionne bien, les horaires sont plutôt respectés. J'ai beaucoup moins de problèmes à me déplacer avec le LEB et je pense que c'est la même chose pour tout le monde, donc je voulais conclure toutes mes interventions là-dessus pour dire que désormais, pourvu que ça dure, le LEB fonctionne bien et on peut se déplacer comme il faut.

Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Contre-appel

Monsieur le Président renonce au contre-appel, personne n'étant parti. Il clôt la séance et donne rendez-vous à tous au 9 mars 2020 à 20h00 au même endroit.

24 février 2020 – Heure : 22h05